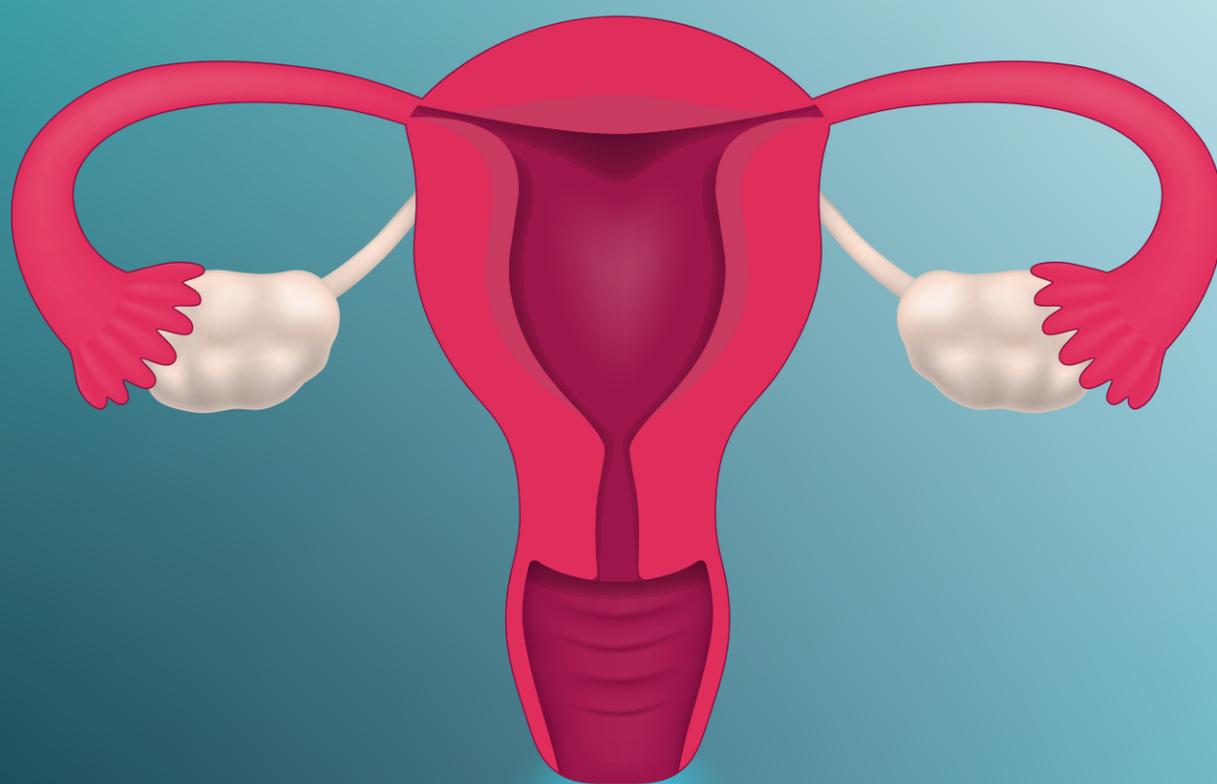


VOUS AVEZ ENTRE 25 ET 65 ANS ?

# VOUS POURRIEZ ÊTRE ADMISSIBLE AU DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Informez-vous sur  
les avantages et les  
inconvenients possibles  
du dépistage sur [Québec.ca/  
DépistageCancerColUtérus](https://Quebec.ca/DepistageCancerColUtérus)  
et parlez-en à un  
professionnel  
de la santé.



LE DÉPISTAGE EST UNE OPTION, JAMAIS UNE OBLIGATION